Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202663-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 10 Juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : Mme LE ROUX Sandrine à Mme CLEQUIN Yolande, M. LAUDRIN Joël à M. JEHANNO David

Désignation du secrétaire de séance
Mme Christelle BEGUIN est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Cabinet dentaire

M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, fait part de la demande du Dr PANAIT de disposer d'une climatisation au sein du cabinet, compte tenu de son exposition et de la chaleur induite, et présente les devis établis par la société KLG de BIGNAN, après visite sur site :

- Climatisation, de marque DAIKIN, cassette plafonnière : 7 980.00 € H.T.. ;
- Climatisation, de marque DAIKIN, option gainable : 8 005.00 € H.T.

Il précise que le devis 1 permet une meilleure maintenance en termes d'entretien et propose, compte tenu de l'urgence à réaliser cette installation, de retenir ce devis.
Mme Mirjam HYLKEMA, Conseillère Municipale, s'étonne de cette demande et ce, alors même, que le salon de coiffure à côté n'en possède pas et qu'il a, aussi, des clients.
M. Yves-Marie LE POULICHET met en avant le positionnement, les baies et le côté exigu du local ainsi que le confort des clients, pour justifier cette installation.
M. Eric BEUVE, Adjoint, interroge afin de savoir si le praticien participe à ces frais et M. Romain PICAUD, Conseiller Municipal, fait lui référence à l'impact sur le loyer. Dans les deux situations, il n'y a pas de conséquences, le Dr PANAIT ayant, de son côté, pris à sa charge l'équipement technique pour l'exercice de sa profession.
Mme Clémence FIEYRE, Conseillère Municipale, demande si, au préalable , il ne serait pas judicieux de revoir l'isolation du bâtiment. M. Yves-Marie LE POULICHET rappelle les contraintes liées aux Bâtiments de France.
Pour Yves JEHANNO, Conseiller Délégué, il s'agit du confort des patients mais aussi celui du praticien. Sur ce sujet, Mme Le Maire fait part au Conseil de l'installation de sondes, par le CEP, à l'ALSH, l'école et la mairie afin de faire des propositions dans le cadre de la gestion de la hausse des températures dans ces locaux.
M. Jean-Paul PREAUD, Conseiller Municipal, juge excessif ces devis et les compare à ce qu'il a installé chez lui. Il estime que le montant pourrait être moins avec du matériel d'une autre marque.
M. Henri LE CORF, Conseiller Délégué, précise qu'il n'y a pas de pompe à chaleur dans ce local d'où un coût plus conséquent.
Suite à ce débat, Mme Le Maire demande aux élus de se positionner sur ce dossier.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202663-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à la majorité

VOIX POUR : 20

VOIX CONTRE : 1 (M. PREAUD Jean-Paul)

ABSTENTIONS : 2 (MM. LAUDRIN Joël – JEHANNO David)

APPROUVE l'installation d'une climatisation, au niveau du cabinet dentaire ;

RETIENT le devis avec l'option cassette plafonnière et **AUTORISE** Mme Le Maire à le signer.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 17 Juin 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juin 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance